

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

Unité U21 (Épreuve E2 - Sous-épreuve E21) **Pré-étude et mise en conformité du chantier**

- Contenu
Cette unité concerne tout ou partie des compétences :

| |
|---|
| CP1.1 Rechercher les informations relatives au dossier d'intervention |
|---|

| |
|---|
| CP1.2 Respecter les contraintes et réglementations de l'environnement nucléaire |
|---|

- Contexte professionnel
Chantiers de travaux s'effectuant dans un environnement nucléaire : logistique nucléaire, assainissement /décontamination d'installations, gestion des déchets, démantèlement.
- Nature de l'activité
Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités professionnelles :

FIABILISER LES INTERVENTIONS ET COMMUNIQUER

- T1.1 S'informer auprès du chef d'équipe des éléments constitutifs du dossier
- T1.2 Informer sa hiérarchie des écarts constatés en termes de déroulement du chantier, de sécurité classique et/ou radiologique
- T1.4 Assurer le suivi de sa dosimétrie individuelle et la comparer avec la valeur cible
- T1.5 Appliquer les consignes issues de l'analyse des risques
- T1.7 Arrêter le chantier en cas de danger grave et imminent
- T1.8 Appliquer les procédures prescrites dans les documents qualité
- T1.9 Adopter une posture réflexive permettant l'optimisation de son intervention (coûts, délais, déchets, radioprotection...)

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE LOGISTIQUE

- T2.2 Assurer la disponibilité et contrôler le fonctionnement des matériels par rapport à des paramètres nominaux
- T2.4 Participer à l'approvisionnement du chantier
- T2.5 Participer à la décontamination des locaux et des matériels
- T2.6 Réaliser la manutention manuelle

PARTICIPER À LA GESTION DES DÉCHETS

- T3.1 Mettre en œuvre, suivant les conditions locales du chantier, des opérations de collecte, tri, conditionnement, étiquetage et évacuation des déchets (zonage, balisage) et reprise d'effluents :
 - Trier ses déchets
 - Conditionner et reconditionner des déchets
 - Respecter le zonage
- T3.2 Démarrer, conduire et arrêter un système automatisé ou une installation de gestion ou traitement de déchets en utilisant des moyens de manutention associés

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

- T4.1 Démarrer, conduire et arrêter un outillage spécifique nécessaire aux travaux envisagés (métaux et béton)
- T4.2 Procéder au déplacement de charges

PARTICIPER A LA SÉCURITÉ ET A LA RADIOPROTECTION

- T5.2 Faire des contrôles radiologiques
- T5.3 Assurer l'habillage et le déshabillage
- T5.4 Faire respecter les consignes de sûreté et de sécurité

Unité E22 (Épreuve E2 - Sous-épreuve E22) **Préparation des interventions**

- Contenu
Cette unité concerne tout ou partie des compétences :

| |
|---|
| CP1.3 Maîtriser les données géographiques et se repérer dans l'espace professionnel |
| CP2.1 Identifier les risques réels ou potentiels |
| CP2.2 Participer à la planification du chantier |
| CP4.3 Réagir en fonction des risques évalués |

- Contexte professionnel
Chantiers de travaux s'effectuant dans un environnement nucléaire : logistique nucléaire, assainissement /décontamination d'installations, gestion des déchets, démantèlement.
- Nature de l'activité
Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités professionnelles :

FIABILISER LES INTERVENTIONS ET COMMUNIQUER

- T1.1 S'informer auprès du chef d'équipe des éléments constitutifs du dossier
- T1.2 Informer sa hiérarchie des écarts constatés en termes de déroulement du chantier, de sécurité classique et/ou radiologique
- T1.3 Informer la hiérarchie des remarques du client
- T1.4 Assurer le suivi de sa dosimétrie individuelle et la comparer avec la valeur cible
- T1.5 Appliquer les consignes issues de l'analyse des risques
- T1.7 Arrêter le chantier en cas de danger grave et imminent
- T1.8 Appliquer les procédures prescrites dans les documents qualité
- T1.9 Adopter une posture réflexive permettant l'optimisation de son intervention (coûts, délais, déchets, radioprotection...)
- T1.10 Renseigner la traçabilité des tâches exécutées et des écarts constatés dans tous les domaines exigés
- T1.13 Contrôler le respect des objectifs de dosimétrie, de sécurité et de qualité vis à vis de son intervention
- T1.14 Mesurer et rendre compte des écarts

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE LOGISTIQUE

- T2.3 Mettre en œuvre le confinement
- T2.4 Participer à l'approvisionnement du chantier
- T2.5 Participer à la décontamination des locaux et des matériels
- T2.6 Réaliser la manutention manuelle
- T2.7 Suivre le planning et les paramètres de production associés (qualité, coûts)

PARTICIPER À LA GESTION DES DÉCHETS

- T3.1 Mettre en œuvre, suivant les conditions locales du chantier, des opérations de collecte, tri, conditionnement, étiquetage et évacuation des déchets (zonage, balisage) et reprise d'effluents :
 - Trier ses déchets
 - Conditionner et reconditionner des déchets
 - Respecter le zonage
- T3.2 Démarrer, conduire et arrêter un système automatisé ou une installation de gestion ou traitement de déchets en utilisant des moyens de manutention associés

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

- T4.1 Démarrer, conduire et arrêter un outillage spécifique nécessaire aux travaux envisagés (métaux et béton)
- T4.2 Procéder au déplacement de charges

PARTICIPER A LA SÉCURITÉ ET A LA RADIOPROTECTION

- T5.1 Appliquer les mesures de sauvegarde adaptées dès qu'un écart, un incident ou un

accident est constaté et en conserver l'historique et/ou les pièces justificatives et les résultats associés

- T5.3 Assurer l'habillage et le déshabillage
- T5.4 Faire respecter les consignes de sûreté et de sécurité
- T5.5 Mettre en place des protections biologiques

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

- T6.1 Préparer son intervention et/ou la logistique associée.

UNITÉ 31 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E31) GÉRER, COMMUNIQUER, RENDRE COMPTE

- Contenu
Cette unité concerne tout ou partie des compétences :

| |
|---|
| CP3.1 Informer sa hiérarchie du déroulement des interventions |
|---|

| |
|--|
| CP4.4 Réagir en cas d'incident ou d'accident |
|--|

- Contexte professionnel
Chantiers de travaux s'effectuant dans un environnement nucléaire : logistique nucléaire, assainissement /décontamination d'installations, gestion des déchets, démantèlement.
- Nature de l'activité
Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités professionnelles :

FIABILISER LES INTERVENTIONS ET COMMUNIQUER

- T1.2 Informer sa hiérarchie des écarts constatés en termes de déroulement du chantier, de sécurité classique et/ou radiologique
- T1.3 Informer la hiérarchie des remarques du client
- T1.4 Assurer le suivi de sa dosimétrie individuelle et la comparer avec la valeur cible
- T1.5 Appliquer les consignes issues de l'analyse des risques
- T1.7 Arrêter le chantier en cas de danger grave et imminent
- T1.8 Appliquer les procédures prescrites dans les documents qualité
- T1.9 Adopter une posture réflexive permettant l'optimisation de son intervention (coûts, délais, déchets, radioprotection...)
- T1.10 Renseigner la traçabilité des tâches exécutées et des écarts constatés dans tous les domaines exigés
- T1.13 Contrôler le respect des objectifs de dosimétrie, de sécurité et de qualité vis à vis de son intervention
- T1.14 Mesurer et rendre compte des écarts

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE LOGISTIQUE

- T2.8 Identifier les écarts et organiser les corrections mises en œuvre avec l'accord de la hiérarchie et du client

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

- T4.1 Démarrer, conduire et arrêter un outillage spécifique nécessaire aux travaux envisagés (métaux et béton)

ASSURER UNE ASSISTANCE EN SÉCURITÉ ET EN RADIOPROTECTION

- T5.1 Appliquer les mesures de sauvegarde adaptées dès qu'un écart, un incident ou un accident est constaté et en conserver l'historique et/ou les pièces justificatives et les résultats associés
- T5.2 Faire des contrôles radiologiques
- T5.4 Faire respecter les consignes de sûreté et de sécurité

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

- T6.2 Proposer des améliorations sur l'environnement de son intervention.

UNITÉ 32 (EPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E32) INTERVENIR EN ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE

- Contenu

Cette unité concerne tout ou partie des compétences :

| |
|---|
| CP2.3 Respecter l'organisation matérielle de l'intervention |
| CP4.1 Mettre en œuvre des matériels |
| CP4.2 Assurer l'évacuation des déchets |
| CP4.5 Réaliser des opérations de maintenance |
| CP5.1 Contrôler les paramètres physiques de l'environnement |
| CP5.2 Participer au contrôle de la qualité |
| CP5.3 Participer au contrôle final |

- Contexte professionnel

Chantiers de travaux s'effectuant dans un environnement nucléaire : logistique nucléaire, assainissement /décontamination d'installations, gestion des déchets, démantèlement.

- Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités professionnelles :

FIABILISER LES INTERVENTIONS ET COMMUNIQUER

- T1.1 S'informer auprès du chef d'équipe des éléments constitutifs du dossier
- T1.2 Informer sa hiérarchie des écarts constatés en termes de déroulement du chantier, de sécurité classique et/ou radiologique
- T1.3 Informer la hiérarchie des remarques du client
- T1.4 Assurer le suivi de sa dosimétrie individuelle et la comparer avec la valeur cible
- T1.5 Appliquer les consignes issues de l'analyse des risques
- T1.6 Interpréter les éléments d'information acquis par ses sens et/ou des appareils de mesure en vue d'appliquer la procédure prescrite (cas d'écarts constatés)
- T1.8 Appliquer les procédures prescrites dans les documents qualité
- T1.10 Renseigner la traçabilité des tâches exécutées et des écarts constatés dans tous les domaines exigés
- T1.11 Contrôler la bonne exécution des travaux
- T1.12 Participer au contrôle du respect des objectifs de production vis à vis du client
- T1.13 Contrôler le respect des objectifs de dosimétrie, de sécurité et de qualité vis à vis de son intervention
- T1.14 Mesurer et rendre compte des écarts
- T1.15 Vérifier le bon fonctionnement des appareils et instruments de contrôle et de mesure (validité des contrôles de conformité et d'étalonnage, bon fonctionnement)
- T1.16 Participer à la mise en œuvre des contrôles de l'environnement de travail et des déchets générés

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE LOGISTIQUE

- T2.1 Mettre en œuvre l'ensemble des matériels nécessaires à l'intervention
- T2.2 Assurer la disponibilité et contrôler le fonctionnement des matériels par rapport à des paramètres nominaux
- T2.3 Mettre en œuvre le confinement
- T2.4 Participer à l'approvisionnement du chantier
- T2.5 Participer à la décontamination des locaux et des matériels
- T2.6 Réaliser la manutention manuelle
- T2.7 Suivre le planning et les paramètres de production associés (qualité, coûts)
- T2.8 Identifier les écarts et organiser les corrections mises en œuvre avec l'accord de la hiérarchie et du client

PARTICIPER À LA GESTION DES DÉCHETS

- T3.1 Mettre en œuvre, suivant les conditions locales du chantier, des opérations de collecte, tri, conditionnement, étiquetage et évacuation des déchets (zonage, balisage) et reprise d'effluents :
- Trier ses déchets
 - Conditionner et reconditionner des déchets
 - Respecter le zonage
- T3.2 Démarrer, conduire et arrêter un système automatisé ou une installation de gestion ou traitement de déchets en utilisant des moyens de manutention associés

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

- T4.1 Démarrer, conduire et arrêter un outillage spécifique nécessaire aux travaux envisagés (métaux et béton)
- T4.2 Procéder au déplacement de charges

PARTICIPER A LA SÉCURITÉ ET A LA RADIOPROTECTION

- T5.1 Appliquer les mesures de sauvegarde adaptées dès qu'un écart, un incident ou un accident est constaté et en conserver l'historique et/ou les pièces justificatives et les résultats associés
- T5.2 Faire des contrôles radiologiques
- T5.5 Mettre en place des protections biologiques

EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

- T6.1 Préparer son intervention et/ou la logistique associée
- T6.2 Proposer des améliorations sur l'environnement de son intervention
- T6.3 Réparer un bien par remplacement de composants
- T6.4 Réaliser des opérations prescrites de contrôle et/ou de surveillance
- T6.5 Réaliser des opérations planifiées

UNITÉ U33 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E33) ÉCONOMIE – GESTION

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'Économie - gestion pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U34 (ÉPREUVE E3 - SOUS-ÉPREUVE E34) PRÉVENTION – SANTÉ – ENVIRONNEMENT

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de Prévention – santé – environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITE U4 (ÉPREUVE E4) LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 18 du 12 mai 1988).

UNITE U51 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E51) FRANÇAIS

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* n°11 du 15 juin 1995).

**UNITE U52 (ÉPREUVE E5 - SOUS-ÉPREUVE E52)
HISTOIRE - GEOGRAPHIE**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN n°11 du 15 juin 1995*).

**UNITE U6 (ÉPREUVE E6)
EDUCATION ARTISTIQUE - ARTS APPLIQUES**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme - référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN n° 32 du 17 septembre 1987*).

**UNITE U7 (ÉPREUVE E7)
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (*BOEN n° 39 du 24 octobre 2002*).

**UNITE FACULTATIVE UF1
ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE**

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.